

COMMANDE PUBLIQUE

Décision n°2025-252 : Marché n°18/31 Marché de maitrise d'œuvre relative à la réalisation des équipements d'eau potable nécessaires à la substitution des ressources souterraines pour répondre à l'application des débits prélevables sur



https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-252-marche-n18-31-marche-de-maitrise-doeuvre-relative-a-la-realisation-des-equipements-deau-potable-necessaires-a-la-substitution-des-ressources-souterraines-pour-repondre-a-lapplication-des-debits-prelevables-sur-le-territoire-de-grand-lac-travaux-deau-potable-avenant-n-3-erreur-materielle-43274?





GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGL OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-252-marche-n18-31-marche-de-maitrise-doeuvre-relative-a-la-realisation-des-equipements-deau-potable-necessaires-a-la-substitution-des-ressources-souterraines-pour-repondre-a-lapplication-des-debits-prelevables-sur-le-territoire-de-grand-lac-travaux-deau-potable-avenant-n-3-erreur-materielle-43274?